

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 223
16 août 2016**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-vingt-troisième (223^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 16 août 2016, à 19h, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P) (<i>à distance</i>)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(M)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)

PRÉSENCES : 04

ABSENCES : 01

TOTAL : 05

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(A)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-François Houle, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, la commissaire Lyne Bélanger prend part à la présente séance du comité exécutif à distance (via « Skype »). Elle est donc réputée présente à la séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 28 juin 2016 (No 222).
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 28 juin 2016 (No 222).
4. Adoption du plan d'effectif 2016-2017 – Personnel de soutien, secteur de l'adaptation scolaire (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
5. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
6. Liste des chèques émis (Mme Isabelle Marquis)
7. Période réservée au président
8. Période réservée à la direction générale
9. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1662/2016

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Lise Morin, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITE EXÉCUTIF DU MARDI, 28 JUIN 2016 (NO 222).

RÉSOLUTION CE : 1663/2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par M. Gaétan Delage, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 28 juin 2016 (no 222).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI, 28 JUIN 2016 (NO 222).**

RÉSOLUTION CE : 1664/2016

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par Mme Isabelle Marquis, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 28 juin 2016 (no 222).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIF 2016-2017 – PERSONNEL DE SOUTIEN, SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Conformément aux dispositions de la clause 7-3.23 de la convention collective en vigueur, la commission scolaire doit adopter, au plus tard le 20 août de chaque année financière, un plan d'effectif obligatoirement soumis au syndicat 5 jours avant son adoption aux fins de consultation. Ce plan vaut pour l'année financière courante.

Le plan qui est présenté est le résultat d'une collecte de besoins auprès des différents établissements et services, en fonction des ressources disponibles et avec la collaboration du service des ressources éducatives. Il a été soumis au syndicat aux fins de consultation le 9 août dernier, dans les délais prescrits par la convention collective.

Le directeur du Service des ressources humaines, M. Daniel Dumaine, présente le plan d'effectif et répond aux questions des membres du comité exécutif.

RÉSOLUTION CE : 1665/2016

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Marquis et APPUYÉ par Mme Lise Morin, d'adopter le plan d'effectif 2016-2017 du personnel soutien, secteur de l'adaptation scolaire, et ce, tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR MISE À LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à 5 années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire.

Seule la personne à temps plein participant à l'un des régimes de retraite actuellement en vigueur peut se prévaloir du régime, et ce, une seule fois. La personne visée démissionne automatiquement et prend sa retraite à la fin de l'entente.

L'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission. L'acceptation de ces demandes de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive se veut conditionnel à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

SUITE, PAGE 4

RÉSOLUTION CE : 1666/2016

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Lyne Bélanger, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive aux personnes suivantes, conditionnellement à une confirmation d'admissibilité à la retraite au terme de la période susmentionnée :

PERSONNEL DE SOUTIEN

Louise Proulx-Sergerie Éducatrice en service de garde Saint-Étienne	Durée : 2 ans Période du 2016-08-25 au 2018-08-24 Congé : 20%
Nathalie Dusseault Enseignante Saint-Étienne	Durée : 5 ans Période du 2016-08-25 au 2021-06-30 Congé : 50%

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. Liste des chèques émis (Mme Isabelle Marquis)

Madame Marquis fait savoir que l'on a répondu adéquatement à ses interrogations sur la liste de chèques # 207,

7. Période réservée au président

SANS OBJET

8. Période réservée à la direction générale

SANS OBJET

9. Affaires nouvelles

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-François Houle, président du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h30.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG